

Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire

Antenne Loire-Océan

Antenne Maine-Anjou

Le Nantîl - Bât. A1 Nord
1, rue Célestin Freinet
44200 NANTES

17 rue Jean Grémillon
72000 LE MANS

Tél. 02 28 20 51 66

Tél. 02 43 77 17 65

accueil@cenpaysdelaloire.fr

www.cenpaysdelaloire.fr

 @cenpaysdelaloire



Bulletin d'adhésion 2022

" Individuels "



Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire est agréé par l'État et la Région (articles L.414-11 et L.141-1 du code de l'environnement)

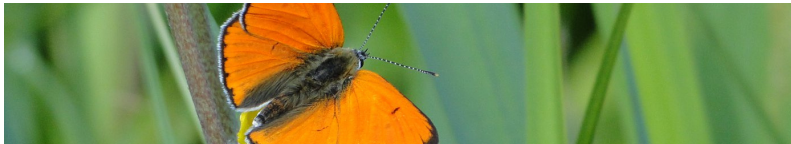
Connaître

Protéger

Gérer

Valoriser

Accompagner



J'adhère et je règle une cotisation de

15€ 5€ tarif réduit : moins de 25ans et demandeurs d'emploi

Nom et prénom :

Adresse - code postal - ville :

Téléphone :

Mail :

Je verse un don pour l'acquisition de sites naturels menacés d'un montant de :

Je souhaite m'impliquer comme bénévole dans les domaines suivants :

- Chantiers bénévoles Aide active lors de manifestations Prise de photos ou saisi de données naturalistes

Dans le secteur géographique suivant :

Je suis : étudiant actif retraité autre :

Suggestions :

Règlement par : chèque virement

Date et signature :



Par une approche concertée et leur ancrage territorial, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver depuis plus de 40 ans notre patrimoine naturel et paysager.

Regroupés en une Fédération nationale, les Conservatoires de métropole et d'Outre-mer gèrent durablement un réseau cohérent et fonctionnel de 3 249 sites naturels couvrant 160 689 hectares.

Fruit d'une large concertation des acteurs régionaux de la biodiversité et de l'espace rural, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire a été créé le 17 décembre 2014 sous la forme d'une association de type loi 1901 à but non lucratif. Il est agréé par l'Etat et la Région des Pays de la Loire au titre de l'article L.141-1 et L.414 -11 du Code de l'environnement.

Il regroupe associations, collectivités, particuliers et acteurs-économiques, et intervient à l'échelle régionale pour :

- Connaître, préserver, gérer, valoriser un réseau de sites naturels protégés par la maîtrise foncière ou d'usage ;
- Animer les territoires et accompagner les collectivités locales et autres acteurs en matière de prise en compte des espaces naturels ;
- Accompagner les politiques publiques de préservation de la biodiversité ;
- Animer et participer aux dynamiques de réseau, en lien avec les autres gestionnaires d'espaces naturels régionaux ou avec le réseau national des Conservatoires.